



Oies reproductrices

Intitulé	Amélioration génétique d'un cheptel d'oies reproductrices
Objet	Renouvellement de cheptel dans le cadre d'une amélioration du niveau génétique d'un cheptel d'oies reproductrices soit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Par homogénéisation et testage d'animaux ➤ Par changement de souche génétique ➤ Cas de force majeure (étudié au cas par cas)
Bénéficiaires	En plus des conditions générales, pour pouvoir prétendre au bénéfice du Fonds d'Avance Cheptel, les éleveurs doivent répondre aux conditions suivantes pendant au moins la durée de remboursement du prêt : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre suivi en appui technique GTE avec minimum 2 visites par an, par une structure adhérente du GIE Elevage Occitanie (Groupement de producteurs ou Chambre d'Agriculture)
Conditions d'attribution	<p>1) homogénéisation et testage d'animaux</p> S'approvisionner en animaux reproducteurs (oies ou jars) auprès : <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'un centre de sélection agréé (ex : La Sepalm) ➤ pour lesquels une station expérimentale (ex : la Ferme de l'Oie) a testé et validé la génétique de leurs animaux reproducteurs (cf la fiche d'identité par souche) ➤ Atteindre une homogénéité génétique du troupeau <p>2) changement de souche génétique</p> S'approvisionner en animaux reproducteurs (oie ou jars) auprès : <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'un centre de sélection agréé (ex : La Sepalm) Atteindre une homogénéité génétique du troupeau
Animaux éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Oisons reproducteurs d'1 jour ➤ Animaux multiplicateurs
Engagement de l'éleveur	L'éleveur bénéficiaire s'engage pendant au moins la durée du prêt à maintenir l'effectif atteint à l'issue de la dernière opération d'accroissement ayant bénéficié du prêt.
Montant	Le montant maximum du prêt est fixé à 30 € par animal et plafonné au montant de la facture HT.
Seuil	Toute demande devra porter sur un minimum de prêt de 1 500 € Plafond global de 30 000 € et 1 000 animaux Le prêt est plafonné à 35 000 € d'en cours / pour les jeunes Agriculteurs 50 000 € d'en cours